

*Publié
le 5 août
2022*

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2022_2849_CC

**TRAVAUX - REMPLACEMENT DE MATERIEL
D'ECLAIRAGE-DE SIGNALISATION ET ECLAIRAGE
PIETONS-**

ENTRE LE 16 AOUT 2022 ET LE 16 SEPTEMBRE 2022

SUR UNE PERIODE DE TROIS JOURS A CHAQUE

CARREFOUR-

DE 08H00 A 17H00

**CARREFOUR BOULEVARD GUILLAUME LE
CONQUERANT ET RUE COUBERTIN- CARREFOUR
BRIQUERIE-ROUGE TERRES ET CURIE-CARREFOUR**

HENRI BARBUSSE ET CHEMIN DES CHENES-

SUR LES COMMUNES DÉLÉGUÉES

DE CHERBOURG-OCTEVILLE ET LA GLACERIE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté de délégation du 17 février 2021
n° AR_2021_0632_CC, relatif à la délégation de
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
VU la demande de la Sté Equans en date du . 25
Juillet 2022,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ

ENTRE LE 16 AOUT 2022 ET LE 16 SEPTEMBRE 2022

SUR UNE PERIODE DE TROIS JOURS A CHAQUE CARREFOUR-DE 8H00 A 17H00

**ARTICLE 1ER - CARREFOUR BOULEVARD GUILLAUME- LE CONQUERANT ET COUBERTIN- PLAN
JOINT EN ANNEXE-**

**-La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, par panneaux, au droit des travaux,
le temps des travaux.**

*Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence
(3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours). Numéro SIRET entreprise : 552 046 955 060
65-*

**ARTICLE-2 CARREFOUR BRIQUERIE-ROUGES TERRES ET RUE CURIE-VOIR PLAN JOINT EN
ANNEXE-**

**La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, par panneaux, au droit des travaux, le
temps des travaux.**

*Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence
(3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours). Numéro SIRET entreprise : 552 046 955 060
65*

**ARTICLE 3- CARREFOUR HENRI BARBUSSE ET CHEMIN DES CHENES- VOIR PLAN JOINT EN
ANNEXE-**

**La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, par panneaux, au droit des travaux, le
temps des travaux.**

*Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence
(3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours). Numéro SIRET entreprise : 552 046 955 060
65*

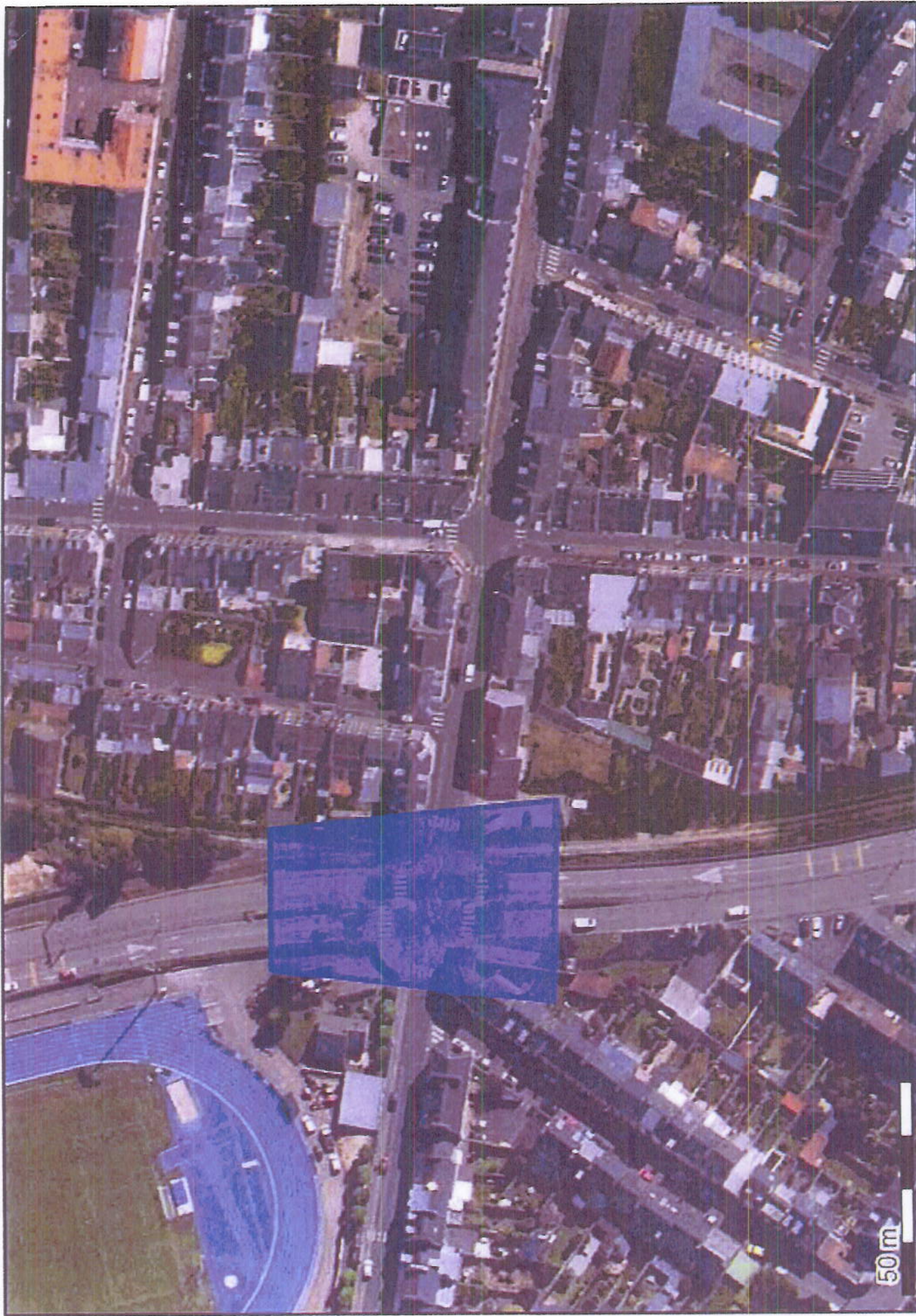
**ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux
risques et frais des contrevenants.**

**ARTICLE 5 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté Equans
(260 rue des Noisetiers -50110 Cherbourg en Cotentin), responsable des opérations qui assurera par
ailleurs la protection et le balisage du chantier.**

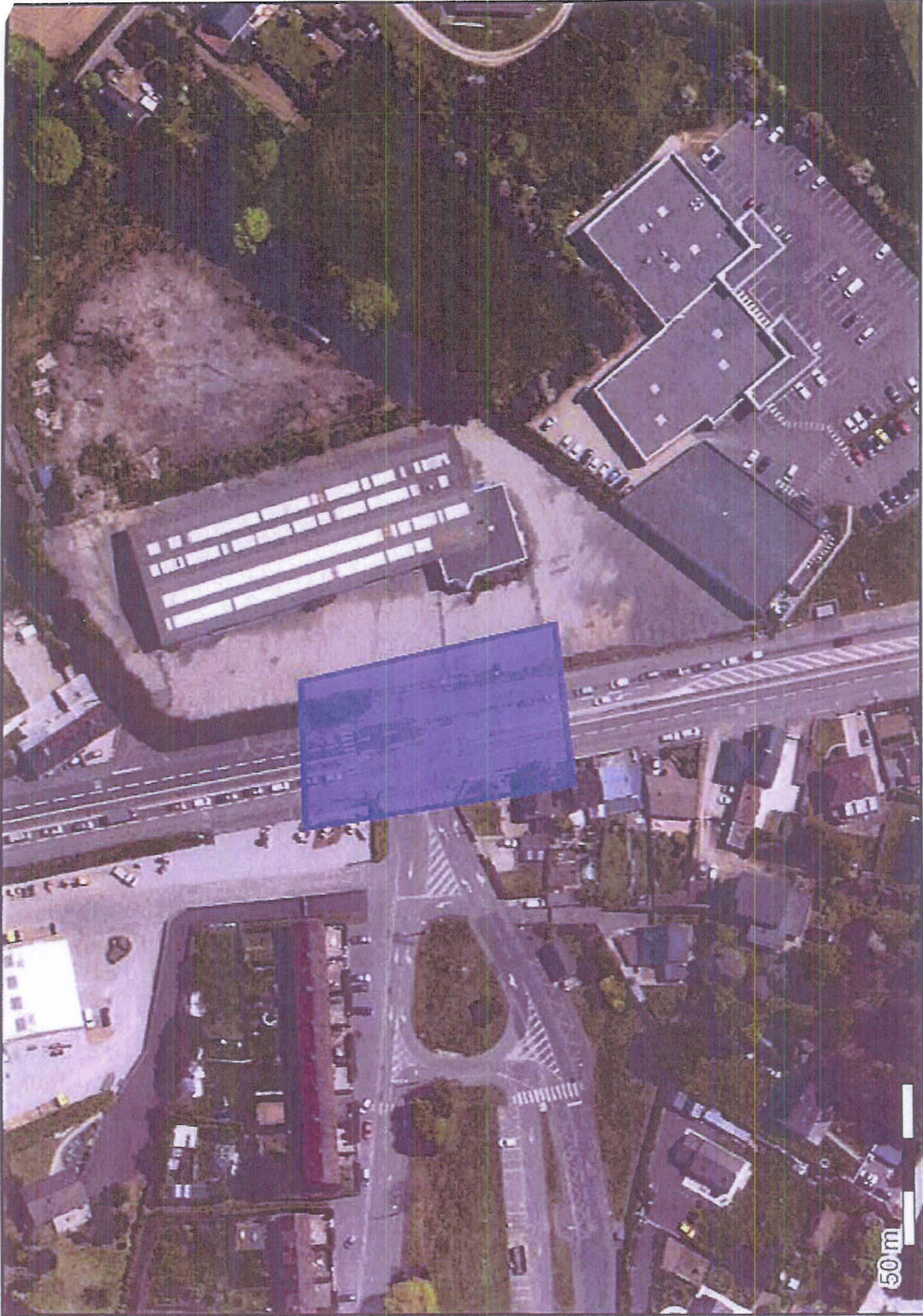
Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de
police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des
opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

1) 219 component - Courtyard

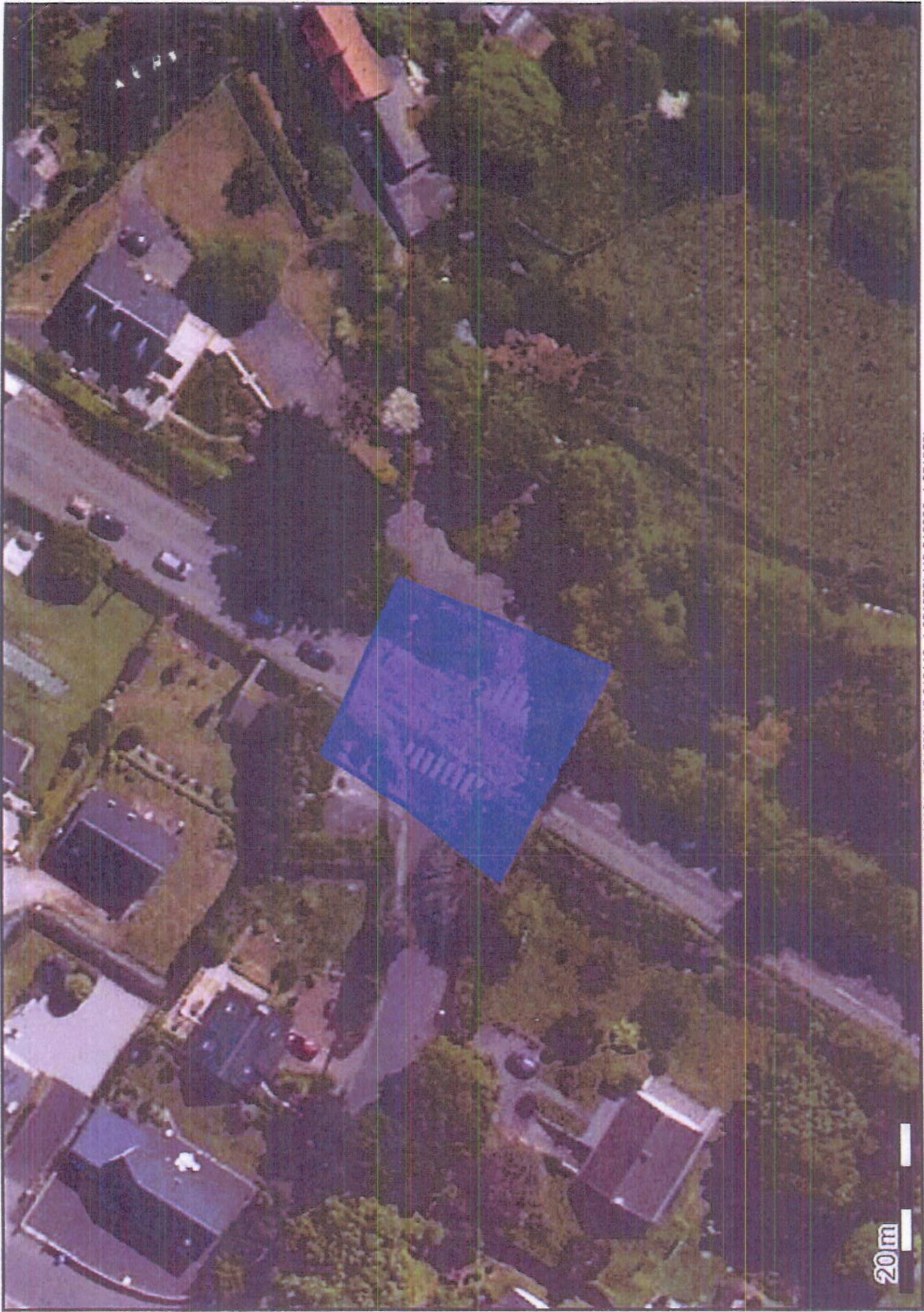


(49.642501 -1.637182);(49.642501 -1.636726);(49.641896 -1.636634);(49.641907 -1.637289);(49.642501 -1.637182);



(49.609210 -1.600272);(49.608647 -1.600127);(49.608685 -1.599607);(49.609221 -1.599795);(49.609210 -1.600272);

3) Bear Dugg - crane



20m

(49.618026 -1.651958);(49.617929 -1.652079);(49.617809 -1.651733);(49.618031 -1.651588);(49.618113 -1.651872);(49.618026 -1.651958);